

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:--

DECRET N°73-19 du 20 janvier 1973

portant nomination de Mr Odon Brice HOUNKANRIN, Administrateur, en qualité d'Inspecteur des Affaires Administratives.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU le Décret N°132/PC/SGG du 11 août 1964, portant organisation, fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires Administratives ;  
VU le Décret N°317/PR du 17 octobre 1968, fixant les indemnités et les prestations en nature allouées aux Inspecteurs des Affaires Administratives et aux Inspecteurs des Finances et le décret N°70-38/D/SGG du 6 mars 1970 qui l'a modifié ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

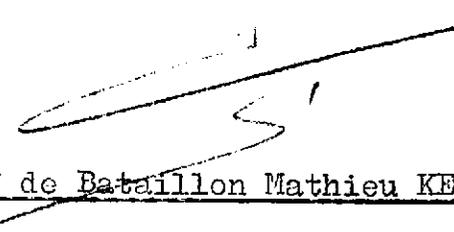
DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr Odon Brice HOUNKANRIN, Administrateur, est nommé Inspecteur des Affaires Administratives.

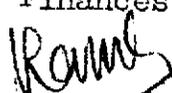
ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, a effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 20 janvier 1973

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des  
Finances,

  
Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 8 - Minist.11  
CS 6 - SGG 4 - Intéressé 1 -  
IAA-DCCT-CNI-IGF-DB-CF-DC-Sol.3  
Trésor 4 - DI 8 - DEP-DGAJL 4  
Dtion Stat. 2 - Gde Chanc. 1  
DAI 4 - DGFP + s/Dtions 8 -  
JOIND 1.